Constatant qu'elle est née celle de Velette Louise Joseph Mel Lyst
fut lorsque Dix huit cent sept et trente Septième, les Parties
ayant Déclaré Leur Mutuel Consentement aux
Mariage Fait en Mairie Dite qualité Prononcé aux Nom de la Loi
que Barthelemy Marcelly, et Marie Victoire Vidal
unis en Mariage Et tout quoi Fait et Dressé le Présent acte
que Fait signé avec les Témoins, les Parties ont Déclaré ne savoir
faire en Temples Décadaire du Canton de la Garde de Fréjus
Mairie et ont lu et dit.

Jean Antoine Martin

Marcelly Vidal

Charles Gindrier

Nous soussigné de la République Française Une et indivisible Et le
Vingt Floreal, Par Devant Moi Charles Gindrier Président de
l'Administration Municipale du Canton de la Garde Département
du Var, Chargé par l'article 4. de la Loi du 13 Fructidor Dernier
Des fonctions Officier Public quant à la Célébration du Mariage
Des Citoyens de ce Canton; Sont Comparus Pour Contracter
Mariage Les Citoyens Jacques Abeille Cultivateur, fils majeur
et légitime Bastien et Elisabeth Cornier, natif de la Commune
Ollière Résidant en cette Commune Port; Et Susanne
Fournier agée de Dix huit ans fille mineure et légitime de
Jean Cultivateur et Elisabeth Rigaud veuve de cette Commune

Jacques Abeille
Susanne Fournier

N°. 23

Ledit Bastien Père, Lesquels futurs Conjoints
Ont accompagnés Par les Citoyens Joseph Latty, Joseph Fournier
aussi Mari, agriculteur et François Turrel instituteur tous agés
de Plus de vingt ans avec et Demeurant en cette Commune Témoins
Requis soussignés, Ensuite les Dits futurs Conjoints de leurs
Parens Respectifs Tous Dument au Dit Mariage Leur Consentant
et Approbation; Lecture faite en Présence de Sus Dit Témoins
et autres Ci Dessus Rapportant Actes de Publications du Dit Mariage
faites Par Affiches Publiques dans la Commune de la Garde en Dates du
Floreal, Par extrait Baptême Du futur portant qu'il est né en cette Commune
de Bonne Et légitime, Par Acte Du futur portant qu'elle est née en cette Commune en 1781. vu Certificat de Naissance
Délivré aux Citoyens Jacques Abeille Par le Conseil d'Administration
Du bataillon de Savoie; Les Parties ayant Déclaré Leur Mutuel Consentement au Dit Mariage Fait en
Mairie Dite qualité Prononcé aux Nom de la Loi que Jacques
Abeille et ~~Elisabeth Aiguier~~ Susanne Fournier sont unis en
Mariage Et tout quoi Fait Dressé et Présent que Fait signé
avec les Témoins les Parties ont Déclarés ne savoir
faire en Temples Décadaire du Canton de la Garde les Jour
Mois et Année Dessus et approuvé la rature de Deux Mots.

Charles Gindrier Latty Turrel

Joseph Fournier

Marie